

L'An deux mille vingt-deux, le 30 Novembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 23 novembre 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h45, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.
PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Monsieur ROYOUX Claude, Monsieur SIMON Stéphane, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur BERNARD Franck, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame MARAGLIANO Francine.

•••

Ordre du jour

Décision 1 : ADMINISTRATION/RESSOURCES HUMAINES

Règlement d'utilisation des véhicules de la Ville d'Evreux, du CCAS, de la Caisse des Ecoles et de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

Décision 2 : MOBILITES

Compétence transport scolaire - Délégation aux SIVOS BIRD, Cierrey/Vieil-Evreux et à la Mairie de Normanville

•••

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

Décision 1 : ADMINISTRATION/RESSOURCES HUMAINES

Règlement d'utilisation des véhicules de la Ville d'Evreux, du CCAS, de la Caisse des Ecoles et de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

☞ dossier retiré de l'ordre du jour

Décision 2 : MOBILITES

Compétence transport scolaire - Délégation aux SIVOS BIRD, Cierrey/Vieil-Evreux et à la Mairie de Normanville

☞ **APPROUVE** la délégation de compétence transport scolaire aux SIVOS BIRD (Boulay-Morin, Irreville, Reuilly et Dardez), SIVOS Cierrey/Vieil-Evreux et à la Mairie de Normanville ;
APPROUVE les conventions de délégation de la compétence transport scolaire applicables jusqu'au 31 août 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions, avenants éventuels et tous actes à intervenir. Dans le cadre de cette délégation, les SIVOS assurent les missions suivantes :

- Modification des circuits et créations de point d'arrêt
- Gestion quotidienne des services (Relation aux usagers et familles, relation avec le transporteur, suivi des dysfonctionnement, ...)

EPN conserve la gestion des inscriptions.

En tant qu'Autorité Organisatrice de 2nd rang, les SIVOS et la Mairie de Normanville sont garants de la sécurité des services de transport et doivent prendre toutes mesures jugées nécessaires en informant Evreux Portes de Normandie.